

Soutenir et adhérer

Choisissez votre formule d'adhésion - validité d'1 année civile

Adhésion individuelle (personne physique)		<input type="checkbox"/> 20€
Adhésion personne morale	Recettes < 50 000 €	<input type="checkbox"/> 50€
	Recettes entre 50 000 et 150 000 €	<input type="checkbox"/> 100€
	Recettes > 150 000 €	<input type="checkbox"/> 250€
Don* - je souhaite soutenir les actions de l'IFAC :	 €
TOTAL	 €

Vous souhaitez faciliter votre adhésion ? [Adhérez en ligne !](https://artchoral.org/soutenir-adherer/)

<https://artchoral.org/soutenir-adherer/>

Ou renseignez le formulaire ci-dessous :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone (facultatif) et/ou Mobile (facultatif) : _____

Courriel personnel : _____

Courriel professionnel (facultatif) : _____

Profession : _____

Employeur principal : _____

Je m'abonne aux Nouvelles de l'Art choral (lettre d'informations par courriel)

**Merci de nous retourner ce bulletin à l'adresse suivante
avec le règlement à l'ordre de l'IFAC - CCO 39 rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne**

Le / / Signature :

Les informations collectées ne seront utilisées que de le cadre exclusif des activités de l'IFAC et à des fins statistiques. Elles ne pourront pas vendues à des tiers. Vous pourrez faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978).

*L'IFAC appartient à la catégorie des œuvres ou organismes d'intérêt général présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, il peut recevoir des dons. Toute somme versée au-delà du montant de l'adhésion fera l'objet d'un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôts (66 % pour un particulier dans la limite de 20 % des revenus imposables, 60 % pour une entreprise dans la limite de 5/1000 du CA.

Promouvoir l'art choral

« Tout ce qu'il y a d'art dans l'action d'un chœur »



Pour adhérer, rien de plus simple !

<http://bit.ly/adhesion2022-ifac>

L'IFAC est une association nationale ouverte aux différents
**acteurs de l'art choral, individuels ou institutionnels,
amateurs ou professionnels.**

Qui sommes-nous ?

L'IFAC est un
**lieu de rencontres, d'échanges, et d'expertise
autour de la pratique chorale**
comme moyen d'expression artistique,
de rencontre sociale ou d'éducation musicale.

Notre projet

Aider à acquérir des compétences
Faire reconnaître le métier de chef de chœur
Élargir, diversifier les pratiques chorales
Rendre visible le chant choral dans la société

Association Loi 1901

CCO - 39 rue Georges Courteline - 69100 Villeurbanne - +33 (0)7 67 74 48 16 - contact.ifac@artchoral.org - <https://artchoral.org>

IMPULSER - FORMER - CRÉER - VALORISER

Rejoignez-nous !